

## **Déclaration de Monsieur Mohammed Laksaci, Gouverneur de la Banque d'Algérie, à la communauté bancaire et financière sur l'inclusion financière**

Je voudrais dire quelques mots sur l'importance croissante que revêt l'inclusion financière dans le monde, l'inclusion financière étant entendue comme la mise à la disposition du plus grand nombre de citoyens et d'entreprises, notamment les segments non bancarisés ou mal desservis, de services financiers de qualité et à des coûts raisonnables. Elle œuvre également à encourager la disponibilité du financement, notamment aux petites et moyennes entreprises et aux microentreprises, et à améliorer la protection des bénéficiaires des services financiers, y compris en améliorant leur connaissance de leurs droits. A ces titres, l'inclusion financière constitue un facteur essentiel de stabilité financière, favorisant la croissance économique durable et inclusive, la création d'emplois et la réduction des inégalités.

A cet égard, un groupe de travail régional, composé de représentants de banques centrales arabes et travaillant sous l'égide du Fonds Monétaire Arabe, est chargé de faire toutes propositions et recommandations aux banques centrales arabes à même de favoriser la réalisation de cet objectif.

Afin de soutenir ces efforts et contribuer à une meilleure dissémination de l'information sur la démarche d'inclusion financière et ses objectifs, les Gouverneurs des banques centrales arabes, en coordination avec le Fonds Monétaire Arabe, ont convenu d'instituer la journée du 27 avril, journée d'inclusion financière. Une déclaration commune ainsi qu'une brochure d'information élaborée en commun seront mises sur les sites électroniques de toutes les banques centrales arabes. Je vous invite à les consulter.

Je voudrais rappeler qu'en matière d'inclusion financière, la Banque d'Algérie mène une action constante en faveur d'accessibilité bancaire et financière.

Je citerais en particulier le dispositif mis en œuvre en 2012 assurant le droit au compte et aux services bancaires de base qui lui sont associés ainsi que la gratuité d'un certain nombre d'opérations.

En matière de crédits, les banques ont été instruites de veiller au respect de traitement des demandes de crédits, d'assurer au niveau de chaque guichet un service d'information au profit des clients et de répondre à leurs réclamations.

D'autres actions seront prises dans les semaines à venir. En particulier :

- Une instruction est en cours d'élaboration pour mieux encadrer les conditions générales et minimales de la convention de compte de dépôt, conférant ainsi une meilleure transparence dans la relation banque-client.
- une autre instruction viendra renforcer les mesures de facilitation de l'offre de services bancaires.

La Banque d'Algérie continuera à œuvrer dans le sens d'une inclusion financière soutenue, tenant compte des efforts au plan régional, mais également en tirant profit des expériences réussies dans d'autres pays, notamment émergents.

Je vous remercie.